

Image not found or type unknown



Avenant reunionl le samedi

Par **xmen**, le **20/10/2009** à **13:20**

Bonjour,rn travaillant dans une creche j'ai appris qu'un avenant serait surement etabli à mon contrat afin de venir à des reunions le samedi (alors que je ne travaille pas)rnc'est reunion auront lieu 3 ou 4 fois dans l'annee ,payeesrnrnneanmoins en prenant cet emploi je ne comptais pas partir le samedi à 70 km de chez moi pour des reunions meme pour 3 fois par anrnrnpuis je refuser de signer rnsi oui les conséquencesrnm merci